

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 7 avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de M. Jean DELAUGERE, Maire.

Etaient présents : Mme Sandra AUJOL, Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Marien DUFOURD a donné procuration à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Claude PROST, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. François RUDEL a donné procuration à M. Pascal BOITEL.

Absente excusée: Mme Manon DEQUAIRE

Absents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Françoise LUNEAU,

Secrétaire de séance: M. Yves FERRIER

2023-19 : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX TERRITOIRE D'ENERGIE 63 – COMPLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE MUR ET DU REPLOT

M. le Maire expose au conseil municipal que conformément à la délibération du Comité syndical du SIEG du 15/11/2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage public et à la loi de finances rectificative du 20/04/2009 autorisant les communes membres d'un syndicat d'électricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité syndical et du conseil municipal sur le montant du fonds de concours à verser,

L'estimation des dépenses s'élève à 19 000 € HT, le TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit au total : 9 501.68 €.

Il est proposé au conseil municipal de participer à ce programme de travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Energie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 9 501.68 € et de prévoir les crédits nécessaires,

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 19/04/2023

Berger
Levrault

ID : 063-200083921-20230407-202319D-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- d'approuver le devis estimatif de travaux complémentaires d'éclairage public sur le chemin de Mur et du Replot présenté par M. le Maire,
- de confier la réalisation des travaux au Territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 9 501.68 € et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public avec Territoire d'Energie du Puy de Dôme,
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 11 avril 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 11 avril 2023,

Le Maire

Jean DELAUGERRE